

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Fréchard Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

12 conseillers présents

Conseillers excusés : Abt Sabine (procuration à Jocelyne Jehel),
Félix Sophie (procuration à David Ducrocq)

2014 74°) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Un secrétaire de séance doit être désigné à chaque réunion du conseil, pris parmi les membres de l'assemblée, et chargé de rédiger le procès-verbal de la séance. Ce sont les membres de l'assemblée qui le choisissent. En l'absence d'autres volontaires, Hervé Anstett se porte candidat.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
Désigne Mr Hervé ANSTETT en tant que secrétaire de séance

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, le 29 septembre 2014
Le Maire

Jean-Pierre HESTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Frécharde Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

12 conseillers présents

Conseillers excusés : Abt Sabine (procuration à Jocelyne Jehel),

Félix Sophie (procuration à David Ducrocq)

2014 75°) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 1 BUDGET GENERAL

Afin de permettre l'acquisition, conformément à la délibération 2014 64, des parcelles 70 et 71 de l'AFUa « Gérard Goutelle » ainsi que de la parcelle 75 sect 11, il convient de procéder à un virement de crédit du compte 2315 « Travaux de voirie » au compte 2111 « Acquisition de terrains » pour une somme de 10000 euros

Par ailleurs, la commune participe à l'emprunt AFUa pour les terrains qui lui appartiennent (trimestrialités de 4488.80 prévues au compte 6281 :18000 euros). Dans le cadre de l'acquisition des 3 parcelles sus citées, pour prendre en compte les deux dernières trimestrialités (total 2429.98 euros) afférentes au prêt il convient de procéder à un virement de crédit pour un montant de 2500 euros du compte 022 « dépenses imprévues » au compte 6281 « concours divers ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE le virement de crédit suivant :

-Dépenses d'investissement : du compte 2315 au compte 2111 pour 10000 euros

DECIDE le virement de crédit suivant :

-Dépenses d'investissement : du Compte 022 au compte 6281 pour 2500 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, le 29 septembre 2014
Le Maire

Jean-Pierre HESTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Fréchard Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

12 conseillers présents

Conseillers excusés : Abt Sabine (procuration à Jocelyne Jehel),
Félix Sophie (procuration à David Ducrocq)

2014 76°) ACCEPTATION D'UN DON

A l'occasion des essais automobiles ayant eu lieu le 18 septembre 2014, la société Team Action Rallye, organisatrice de ces essais, a souhaité faire un don de 500 euros à la commune de RLF. Le conseil municipal est invité à accepter ce don.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
DECIDE d'accepter un don de 500 euros de la part de la société Team Action Rallye :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, le 29 septembre 2014
Le Maire

Jean-Pierre HESTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Frécharde Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

12 conseillers présents

Conseillers excusés : Abt Sabine (procuration à Jocelyne Jehel),
Félix Sophie (procuration à David Ducrocq)

2014 77°) TARIFS CAMPING 2015

Les tarifs suivants sont proposés ; ils tiennent compte d'une hausse modérée, comprise entre la hausse des prix des services et la hausse des prix de l'hébergement de vacance ; une tarification simplifiée est également proposée.

prop 2 tarif 2015		
Tarif journalier		
emplacement caravane ou tente (2 personnes)		9
adulte supp		2,6
enfant supp		1,5
suppl élec		
elec 4A		1,7
8A		2,5
13A		3
tarif mens	M-J-JUIL (8A)	103
	13A	124
	JUIL-Aout (8A)	207
	13A	220
	autre mois	155
	en garage mort	40
Tarif sem HLL	hte saison	410
	moy sais	345
	basse	279
WE	moy sais	238
	basse	176
	journée sup	56
loc mensuelle		569
prod annexes	topo guide	5
	taxe séj	0,22

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
 DECIDE d'adopter les tarifs camping 2015

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
 Suivent les signatures au registre

 Pour copie conforme certifiée
 ROMBACH-LE-FRANC, le 29 septembre 2014
 Le Maire

Jean-Pierre HESTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Frécharde Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

12 conseillers présents

Conseillers excusés : Abt Sabine (procuration à Jocelyne Jehel),

Félix Sophie (procuration à David Ducrocq)

2014 78°) DESIGNATION D'ELUS AU SEIN DU COPIL « CONVENTION RZO DES ECOLES LPV-RLF »

LPV et RLF pratiquent au quotidien l'exercice d'une collaboration exemplaire dans le cadre de notre école commune.

Le réseau d'école ainsi constitué sur nos communes respectives est un outil efficace et performant mais son fonctionnement n'est régi par aucune convention entre les deux communes.

Toute évolution dans ce cadre ne peut se faire qu'au cas par cas, au fil du temps et selon le bon vouloir des responsables.

La commune de LPV vient de donner son accord pour la mise sur pied d'un comité de pilotage chargé d'établir cette convention et la soumettre aux deux conseils municipaux..

Ce comité pourrait être constitué de trois élus de chaque commune ainsi que du directeur du réseau.

Il convient de désigner trois élus de RLF pour siéger au sein de ce COPIL.

Le maire propose Jocelyne Jehel, en tant que qu'adjointe chargée des relations avec les écoles ; Sandra Engler se porte volontaire. David Ducrocq accepte également de l'être.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DESIGNE :

- Jocelyne Jehel/ Frécharde
- Sandra Engler
- David Ducrocq

Pour siéger au sein du COPIL « rédaction de la convention RZO des écoles LPV-RLF »

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, le 29 septembre 2014
Le Maire

Jean-Pierre HESTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Frécharde Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

12 conseillers présents

Conseillers excusés : Abt Sabine (procuration à Jocelyne Jehel),
Félix Sophie (procuration à David Ducrocq)

2014 79°) RESILIATION D'UNE LOCATION DE TERRAIN SENTIER DE LA BIAISE

Le terrain cadastré section 12, parcelle 358 n'est plus exploité par son locataire qui a manifesté le souhait de résilier la location.

Il convient de procéder à cette résiliation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
DECIDE de résilier le contrat de location afférant à la parcelle 358, section 12.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, le 29 septembre 2014
Le Maire

Jean-Pierre HESTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2014

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

14 conseillers en fonction : Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, Engler Sandra, Feil Patrick, Félix Sophie, Frécharde Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

12 conseillers présents

Conseillers excusés : Abt Sabine (procuration à Jocelyne Jehel),

Félix Sophie (procuration à David Ducrocq)

2014 80°) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Dans le cadre d'un échange linguistique, le collège Reber sollicite une aide financière. Deux élèves de RLF participent à cet échange.

Il est proposé de participer aux frais à raison de 6 euros / jours et par élève, soit 84 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE d'accorder une subvention de 84 euros au collège Reber, au profit de deux élèves de RLF, dans le cadre de l'échange avec le Justus Knecht Gymnasium de Bruchsal

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, le 29 septembre 2014
Le Maire

Jean-Pierre HESTIN